



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE ADMINISTRATION CENTRALE DU 18 JUIN 2019

Le CTAC unique a été réuni le mardi 18 juin 2019 sous la présidence de Sabine FOURCADE, Secrétaire Générale du Ministère Chargé des Affaires Sociales (SGCMAS), assistée par le Directeur des Ressources Humaines Pascal BERNARD.

Les Organisations représentatives **UNSA**, CGT et CFDT étaient présentes.

L'ordre du jour de cette instance comportait les points suivants :

1. Points pour information

- Circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail ;
- Présentation de la démarche de transformation de la DRH ;

2. Points pour avis

- Projet d'arrêté fixant les conditions d'attribution aux agents relevant des ministères chargés de la jeunesse et des sports du complément indemnitaire d'accompagnement, de la prime de restructuration et de l'indemnité de départ volontaire ;
- Projet de décret modifiant le décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2005 portant organisation des directions et sous-directions de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- **Sur le fond des débats :**

En introduction, la Secrétaire Générale rappelle la parution de la circulaire Premier Ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail, parue au JO du 06 juin 2019.

Elle précise également que la circulaire PM du 12 juin 2019 relative à l'Organisation Territoriale de l'État (OTE) est également parue au JO du 13 juin 2019. Elle rappelle que sont en préparation des Comités Techniques Ministériels (CTM) présidés par les Ministres en attente de dates compatibles. **Toutefois, elle précise que, selon elle, la première circulaire devrait avoir peu d'impact sur les directions d'administration**

centrale : elle estime que peu de décisions individuelles sont encore à délocaliser, que l'ensemble des écoles du MCAS sont hors agglomération parisienne et que peu de modification des structures en administration centrale sont en chantier : les modifications à prévoir sont en cours par le regroupement des opérateurs sous France Compétence et par le passage de la DGP au SG.

Le DRH précise que le sens de cette circulaire doit être comprise « comme » le passage d'une réorganisation permanente à une évolution continue.

Compte tenu des points inscrits à l'ordre du jour, des questions multiples ont été posées par le secteur Santé, Jeunesse & Sports sur l'avenir de leurs structures.

En ce qui concerne le secteur Travail, l'**UNSA-ITEFA** a insisté sur les problématiques posées par la transformation des pôles 3^E des DIRECCTE sur l'administration centrale de la DGEFP.

La Présidente estime qu'il n'y a pas de disparition des pôles 3^E qui deviennent 2^E car l'Emploi et les Entreprises stratégiques ou innovantes restent importants dans les DIRECCTE malgré la suppression de 460 emplois sur les 600 relevant de la DG des Entreprises de Bercy qui concernent le développement économique. Il n'est pas question d'envoyer l'Emploi et la Formation professionnelle à la Région ; questions sur lesquelles l'État a des compétences importantes. Dans ce contexte, le rôle de la DGEFP se retrouve conforté au sein des pôles 2^E.

En ce qui concerne la circulaire du 12 juin qui rapproche les DIRECCTE sur la question de la cohésion sociale avec l'insertion professionnelle, la SG répond qu'il n'y aura aucun impact majeur sur l'administration de la DGCS.

En ce qui concerne la DJEPVA, la Présidente indique qu'elle devient la nouvelle autorité nationale de la réserve civique sans qu'il y ait de lien direct avec le Service National Universel (SNU). Il est rappelé que tout citoyen peut s'engager de façon bénévole et qu'il existe 12 domaines pour la réserve.

- **Présentation de la démarche de transformation de la DRH :**

Le DRH fait la présentation notamment en s'appuyant sur un diaporama.

Il est prévu un renforcement des BRHAG, pour une amélioration du service rendu au plus proche des agents sans renfort d'effectifs.

Il est évident pour le DRH qu'il est prévu un accompagnement maximal des collègues dans le cadre de l'OTE. Il entend d'ailleurs optimiser l'accompagnement RH par **un protocole d'accord** qui sécurise les garanties en matière d'emploi, de statut, de mobilité, d'indemnitaire et de carrière et Un *vademecum* de toutes les règles rassurantes au niveau RH. **Il signale une série de réunions bilatérales à prévoir avec les organisations syndicales représentatives qui seront programmées cet été pour qu'un tel document contractuel soit prêt pour la rentrée !**

3. Points pour avis

- Projet d'arrêté fixant les conditions d'attribution aux agents relevant des ministères chargés de la jeunesse et des sports du complément indemnitaire d'accompagnement, de la prime de restructuration et de l'indemnité de départ volontaire

Adopté à l'unanimité des OS (3 UNSA, 3 CGT et 3 CFDT)

- Projet de décret modifiant le décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Adopté à l'unanimité des OS (3 UNSA, 3 CGT et 3 CFDT)

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2005 portant organisation des directions et sous-directions de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative

- Adopté à l'unanimité des OS (3 UNSA, 3 CGT et 3 CFDT)

- Prochain CTAC le 17 juillet 2019

A l'ordre du jour : Directions du SG, DICOM, DS, IGJS et Coursus managériaux.

